

L'invention des places royales

Hendrik Ziegler

Docteur en histoire de l'art, Centre allemand d'histoire de l'art

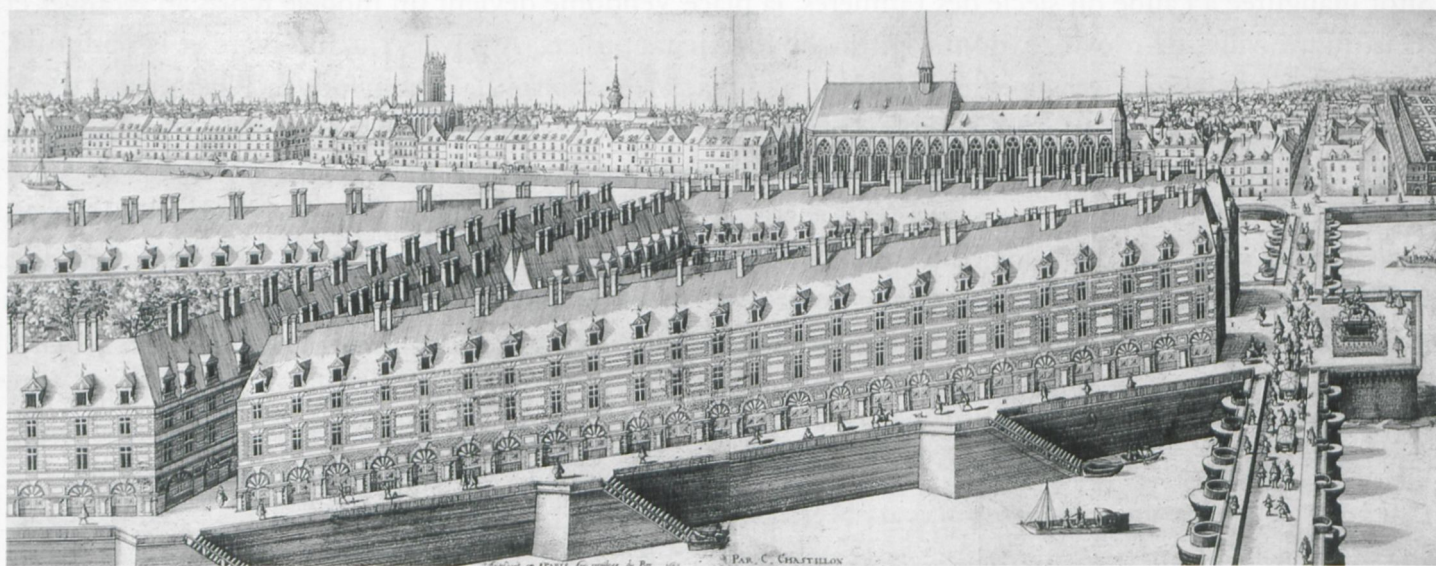
Traduit de l'allemand par Isabelle Dubois

Dans les années 1680, Louis XIV se trouvait au sommet de son pouvoir : la paix de Nimègue, qui conclut en 1679 la guerre de Hollande commencée sept ans auparavant, avait assuré à la France un rôle politique et militaire prépondérant en Europe. C'est à cette époque qu'apparut le concept de place royale, comme formule de majesté urbanistique, sous l'aspect d'une place régulière accueillant la statue d'un souverain en vue de lui rendre hommage.

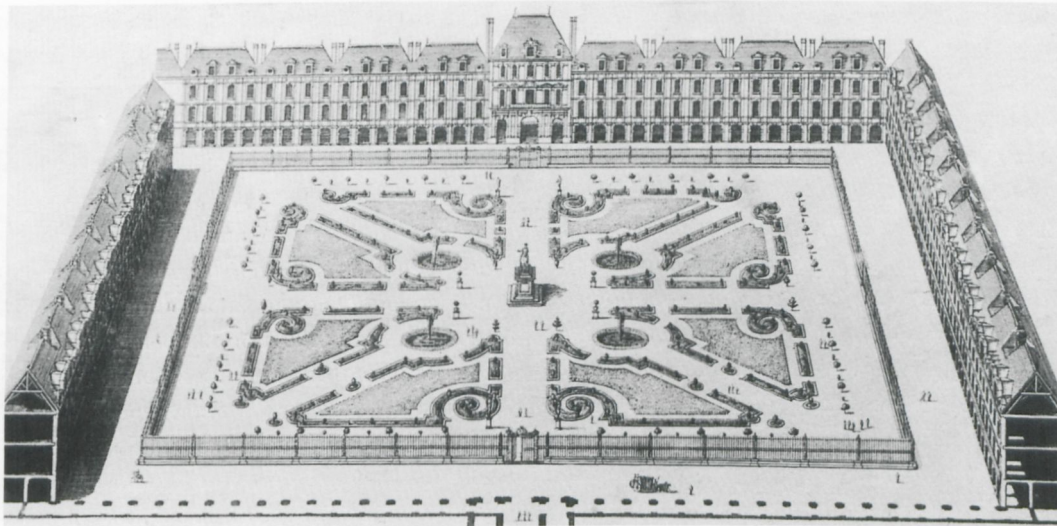
Dès la Renaissance, l'Italie avait déjà développé les deux composantes de ce qui allait caractériser une place royale : d'une part, une place symétrique et conçue de manière unitaire – comme par exemple à Livourne à la fin du XVI^e siècle – et, d'autre part, un monument, réalisé le plus souvent en bronze, représentant l'effigie du prince régnant – ainsi la statue équestre de Ferdinand I^{er} de Médicis, inaugurée en 1608 devant l'église SS. Annunziata à Florence¹. Il y avait déjà eu des tentatives pour combiner les deux – comme le transfert de la statue antique de Marc Aurèle sur le place du Capitole à Rome, réaménagée par Michel-Ange en 1538, ou l'érection de quatre statues pédestres de princes Habsbourg d'Espagne dans les niches latérales de la place des Quattro Canti à Palerme dans les années 1660.

Cependant, la parfaite symbiose entre la place et le monument princier est une invention française du XVII^e siècle, dont l'apparition est étroitement liée à l'ascension de la maison de Bourbon. Elle connaît son expression la plus élaborée au moment où la France atteint, avec Louis XIV, une position hégémonique en Europe. L'apparition de places ordonnancées à Paris date du règne d'Henri IV, le premier Bourbon sur le trône de France, au début du siècle. Mais, en réalité, ce n'est que plus tard qu'elles furent ornées de monuments équestres. L'idée d'installer une statue du souverain régnant, libre et monumentale au milieu d'une place architecturée, seigneuriale, conçue en même temps et de forme régulière, est due au duc de la Feuillade avec sa fondation de la place des Victoires à Paris, qui fut inaugurée en 1686. Le duc – c'est du moins ma thèse – avait adopté cette formule en référence à des places plus anciennes et l'avait mise à la mode.

Elle se révéla efficace pour la glorification du roi et fut aussitôt adoptée. Le marquis de Louvois, secrétaire d'État de la Guerre et surintendant des Bâtiments, se laissa convaincre par le projet du duc de la Feuillade et commença, au moment des travaux de la place des Victoires, à planifier pour la capitale une place royale beaucoup plus vaste : la place Vendôme, qui fut d'abord appelée place de Nos Conquêtes ou place Louis-le-Grand. À partir de 1684-1685, un grand nombre de projets de places furent soumis à l'approbation du roi pour autorisation. Cette campagne concertée de places et de sculptures, lancée par un petit groupe puissant à Paris, se heurta aux structures administratives françaises décentralisées et corporatistes. Moins de la moitié



Une place royale sur l'île de la Cité : la place Dauphine. Claude Chastillon, début XVIII^e siècle



La place des Vosges, place royale par excellence

des projets prévus fut finalement réalisée. Dans la plupart des cas, ils ne furent achevés qu'au XVIII^e siècle, comme ce fut le cas pour la place Vendôme.

Cependant, la place royale en tant qu'exercice d'urbanisme ne fut en rien abandonnée, et connut au contraire, sous Louis XV, une nouvelle floraison, même si celle-ci fut modeste. Le type fut même repris dans quelques villes européennes à partir du milieu du siècle (Copenhague, Lisbonne, Cassel, Bruxelles). On accentua alors de plus en plus la fonction essentiellement commerciale des places royales, qui eût apparu sous Louis XIV comme inconciliable avec l'érection d'une statue royale, comme ce fut le cas par exemple à Bordeaux pour la place Louis XV (place de la Bourse) prévue à partir de 1726. Un changement significatif de l'iconographie du souverain s'amorçait également : les esclaves, qui symbolisaient sur le monument de la place des Victoires les nations voisines soumises, disparurent des piédestaux. Sur le socle du monument royal de Reims, consacré en 1765, le « citoyen heureux » prit finalement la place des figures d'esclaves antérieures. Le « roi de guerre » (expression de Joël Cornette) devint le « Bien-aimé » honoré par ses sujets².

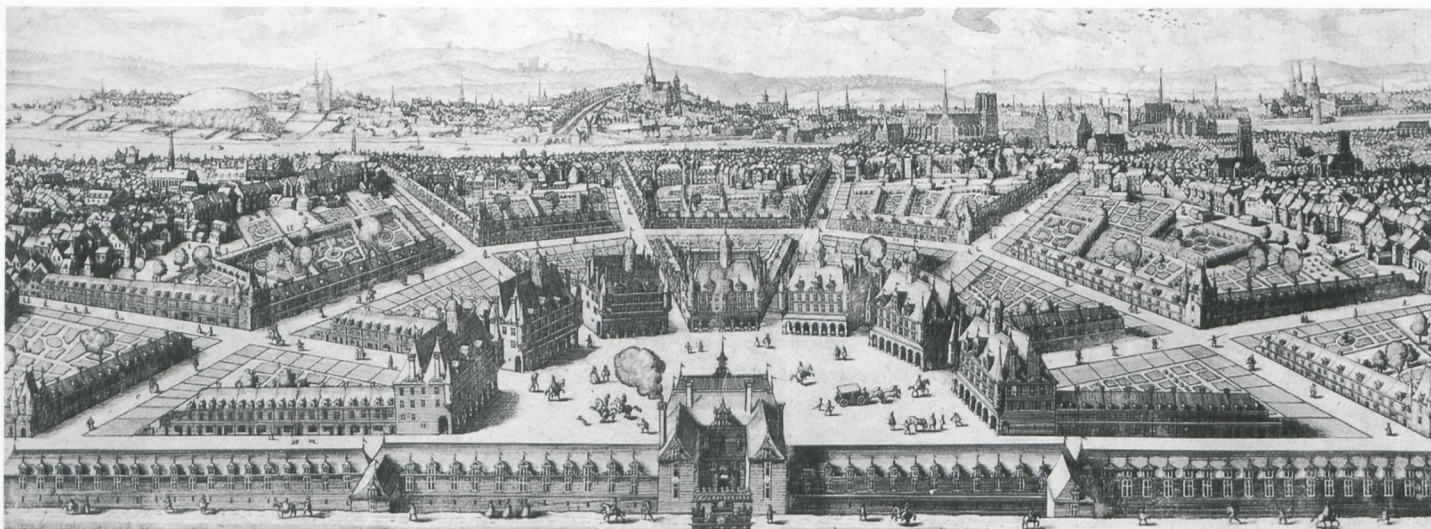
François Lemée et la 1^{re} théorie des places royales

La place parisienne des Victoires fut créée au début des années 1680, à proximité du Louvre et à l'emplacement d'hôtels particuliers qui furent détruits. En son centre était installée une statue de Louis XIV en bronze de sept mètres de haut. François Lemée, fermier général et ami du duc, dans son *Traité des statues* publié en 1688, tente de justifier l'entreprise de La Feuillade : « on peut de même assurer avec

justice qu'il n'y a point présentement de lieu plus honorable pour les statues, que Paris le centre des beaux-arts, et la merveille du monde. Cette ville cependant n'ayant point de place qui soit particulièrement destinée à leur érection, l'on en fait pour l'ordinaire une exprés, quand il se consacre quelque monument considérable à l'honneur du Roy »³.

Bien qu'il ne soit pas lui-même architecte ou sculpteur, Lemée est le premier parmi les nombreux théoriciens de son temps à s'être exprimé sur les particularités d'une place royale⁴. Deux éléments la caractérisent selon lui : d'une part, une statue monumentale érigée en son milieu en l'honneur du roi, de l'autre, une place régulière ordonnancée, créée spécialement pour accueillir la statue ; les deux sont conçus en même temps et en corollaire. François Lemée développa sa définition d'une place royale en ayant sous les yeux la place des Victoires inaugurée en 1686 et terminée en 1691, un an après la mort de La Feuillade⁵. Martin Desjardins, un sculpteur d'origine flamande, avait travaillé depuis 1681 à la statue en bronze de Louis XIV et au vaste programme du piédestal, qui prévoyait notamment quatre esclaves enchaînés plus grand que nature aux angles du socle. En août 1685, le premier architecte du roi, Jules Hardouin-Mansart, avait conçu les premiers plans d'une place circulaire de 78 m de diamètre, présentant une ordonnance de façade régulière avec un ordre colossal de pilastres au-dessus d'un étage de socle rustiqué orné d'arcades aveugles.

Cette place est la première place royale authentique, c'est-à-dire dans laquelle l'architecture et la sculpture, conçues de façon concomitante, se complètent réciproquement dans leur aspect esthétique et leur signification politique : le monument royal, haut de douze mètres environ, marque le



Une place royale avortée : la place de France, par Claude Chastillon

centre de la place ronde, dont les façades élevées et majestueuses entourent la statue comme un écrin. La place des Victoires devint ainsi un sanctuaire de la glorification du roi-soleil après l'issue victorieuse de la guerre de Hollande.

Des places royales avant la lettre sous Henri IV

Les premières places régulières de la capitale furent créées au début du siècle sous le règne d'Henri IV : la place Royale commencée en 1605 (aujourd'hui place des Vosges) dans le Marais, la place Dauphine, de forme triangulaire à la pointe de l'île de la Cité, mise en chantier en 1607, et la place de France, « hémicirculaire », située près des fortifications au nord-est du Marais, prévue à partir de 1608, mais jamais réalisée. Ces projets comportaient naturellement une signification politique. Formant une trilogie, comme le révèlent les patronymes, ils servaient la gloire du roi, du dauphin et du royaume. La place de France surtout, abandonnée après l'assassinat d'Henri IV, aurait acquis une fonction représentative éminente : à l'extrémité des rues aboutissant à la place en étoile, dénommées d'après les principales provinces du pays, devaient prendre place d'importantes institutions de l'État, comme le Grand Conseil. Cependant, pour toutes ces places envisagées sous Henri IV dominèrent des considérations urbanistiques et économiques. Elles servirent à l'installation de bâtiments à vocation résidentielle et commerciale et surtout à la promotion de quartiers entiers de la ville⁶. L'histoire complexe de la genèse des deux places réalisées, qui ne reçurent leur statue équestre que sous la régence de Marie de Médicis ou sous le règne de Louis XIII, prouve que dans les deux cas on ne peut encore parler *stricto sensu* d'une place royale. Ce n'est qu'en août 1614 que fut érigé le monument

équestre d'Henri IV, sur le terre-plein bastionné du Pont-Neuf terminé sept ans plus tôt, qui tangentait la pointe de la place Dauphine tout juste commencée⁷. La statue avait été réalisée par le Florentin Pietro Tacca, qui utilisa pour le cheval un modèle légué par son maître Giovanni da Bologna. Celui-ci l'avait déjà employé pour la confection des statues équestres de Ferdinand 1^{er}, grand-duc de Toscane, et de Philippe III d'Espagne. Après son arrivée en France, le monument fut assemblé par le sculpteur de cour Pierre Franqueville, qui avait été également un élève de Giovanni da Bologna ; il façonna aussi les modèles des quatre esclaves aux angles du piédestal, qui ne furent fondus qu'en 1618 par son disciple Francesco Bordini. Ils furent mis en place avec des reliefs sculptés et des inscriptions en 1635, à la demande du cardinal de Richelieu.

Ce premier monument équestre d'un monarque français ne s'élevait pas au centre de la place Dauphine, mais au-delà d'une place en forme de triangle isocèle. Le lieu d'exposition de la statue sur le Pont-Neuf paraît n'avoir été arrêté qu'en 1608, date à laquelle on commença les substructions à la pointe de l'île pour permettre la présentation de la statue, qui ne devait arriver d'Italie que plusieurs années plus tard. Par le choix conscient de cet espace de jonction entre deux ponts, la statue, placée sur le Pont-Neuf si animé, devait être en rapport étroit avec la Place Dauphine, sans dominer cependant ce lieu créé en l'honneur du Dauphin, le futur Louis XIII.

La place dénommée à l'époque place Royale, créée entre 1605 et 1612, qui ne sera rebaptisée place des Vosges qu'en septembre 1800, ne fut pas non plus conçue à l'origine pour accueillir une statue royale⁸. Formant un carré de 140 m de côté, elle avait été aménagée à l'emplacement de l'ancien

hôtel des Tournelles, au nord de la populeuse rue Saint-Antoine, et devait servir à installer une manufacture de soie avec des logements connexes pour les artisans. Pourtant, ce projet industriel fut rapidement abandonné. À partir de 1608, on vendit les terrains avec l'obligation de construire des bâtiments identiques en forme de pavillons, en brique avec des chaînages en imitation de pierre et de hauts toits pentus. Ils étaient destinés à la noblesse de robe et à la haute bourgeoisie. Avec sa galerie d'arcades en continu, la place servit de promenoir et de cadre à des festivités. En 1622, Richelieu, qui avait obtenu le cardinalat la même année, décida d'ériger au centre de la place une statue en l'honneur de Louis XIII⁹. Le cardinal-ministre fit venir de Rome le cheval de bronze qui avait été créé au XVI^e siècle par Daniele da Volterra à la demande de Catherine de Médicis, pour un monument équestre à la gloire de son mari Henri II, mort en 1559 lors d'un tournoi. Ce monument n'avait jamais été réalisé. Suivant la commande de Richelieu, Pierre Biard compléta le cheval à Paris avec une statue du roi en empereur romain. Le monument fut finalement inauguré en 1639 sur la place créée sous Henri IV.

C'est dans la personne même de Richelieu que le duc de La Feuillade dut trouver son principal modèle. Le ministre, qui avait mis en œuvre la réalisation du monument du Pont Neuf et l'érection de la statue de la place Royale, était conscient qu'il élevait un monument non seulement au souverain français mais également à sa propre personne. Sur les deux monuments, des inscriptions vantaient les mérites du cardinal. Plus de 40 ans après, le duc de La Feuillade devait également veiller à ce que la paternité de la fondation du monument royal lui soit rendue, grâce à des inscriptions et des descriptions imprimées¹⁰. Il fit même placer autour de la statue une grille qui l'entourait à partir de son hôtel situé sur la place, pour mettre en évidence ses droits de propriété sur le monument. Ce n'est qu'en 1691, après la mort du duc, que la grille disparut¹¹.

La place Vendôme : émulation de la place des Victoires

La Feuillade, qui bénéficia sa vie durant de la faveur, voire de l'amitié de Louis XIV, fut considéré par ses contemporains, en particulier en raison de caprices tels que la création de la place des Victoires, comme un courtisan excentrique, qui avait été trop loin dans la vénération du roi¹². Pourtant le comte – qui fut nommé en 1672 duc de Roannais et devint maréchal de France en 1675 à la suite de succès militaires contre les Turcs et de son engagement dans la guerre de Hollande – semble avoir été à l'origine, avec la création de la place des Victoires, d'un grand nombre de projets analogues dès 1684-1685 à

Paris et dans la plupart des villes de province. La création la plus monumentale du Grand Siècle – la Place Vendôme ou Place de Nos Conquêtes ou place Louis-le-Grand comme elle fut d'abord nommée – semble à première vue être une rivale de la place des Victoires du maréchal de La Feuillade. Ce dernier avait acquis en décembre 1683 l'hôtel de la Ferté-Sennectère pour le détruire par parties, et permettre l'aménagement de sa future place. Quelques mois plus tard, dès avril 1684, comme on le verra ci-dessous, le marquis de Louvois, secrétaire d'État de la Guerre et surintendant des Bâtiments, décida de faire acheter par la couronne l'hôtel de Vendôme situé dans le même quartier, pour y aménager de la même façon une place royale¹³. Selon la volonté de Louvois, une grande place rectangulaire devait être créée à l'emplacement de cet hôtel et du couvent des Capucins qui le jouxtait au nord, également destiné à la démolition. La place, ornée d'une statue équestre en son milieu, devait être entourée de bâtiments administratifs importants¹⁴.



Le duc de La Feuillade, « inventeur » de la place des Victoires



Le marquis de Louvois, émule de La Feuillade

Tandis que la place des Victoires était en passe d'être terminée, on commença fiévreusement les travaux préparatoires pour la construction de la place Vendôme¹⁵. En février 1685, la ville expropria les hôtels jouxtant l'hôtel de la Ferté-Sennectère pour permettre l'aménagement de la place des Victoires. En juillet de la même année, l'acquisition de l'hôtel de Vendôme, qui avait été décidée quelques mois plus tôt, fut réalisée par la couronne, et on en commença la destruction. En août 1685, Jules Hardouin-Mansart termina les dessins pour la place des Victoires et se mit à travailler dans la seconde partie de l'année sur les plans de la place Vendôme. Tandis que Martin Desjardins achevait, au début de cette même année, la statue de la place des Victoires, François Girardon commença l'ébauche de la statue équestre colossale pour la place Vendôme¹⁶.

Visiblement, le duc de La Feuillade avait, par son projet, attiré l'attention du surintendant des Bâtiments sur le potentiel que représentait une telle création pour la glorification du roi (et de sa propre personne). Ainsi, les deux places parisiennes ne doivent pas être considérées comme des projets concurrents, d'autant plus qu'il aurait été facile pour Louvois ou pour le roi d'entraver le projet de La Feuillade en refusant les autorisations nécessaires, ou en sollicitant ailleurs l'activité des deux artistes. En réalité, la création ducale qui s'est concrétisée depuis la fin de l'année

1683 paraît plutôt avoir été un déclencheur pour le projet de place du ministre de la guerre, prévu à partir du début de l'année suivante.

Vers 1685 : les places royales en vogue

Au début des années 1680, après que les programmes des places du duc de la Feuillade et du marquis de Louvois eurent été portés à la connaissance du public, la France connut une vague de créations nouvelles¹⁷. Le 18 juin 1684, fut érigée au Havre devant l'Hôtel de ville la première figure isolée en ronde bosse de Louis XIV dans un espace public. Le conseil municipal l'avait commandée dès septembre 1683 à un sculpteur resté inconnu, à la requête du gouverneur¹⁸. Nombreuses furent les villes, les parlements provinciaux et les États qui, à partir de l'été 1684, commencèrent à demander l'autorisation d'ériger une statue royale, qui devait être exposée sur une place réaménagée ou créée à cette occasion. Dans la plupart des cas, l'impulsion émanait soit du gouverneur, qui représentait le roi dans la province, soit de l'intendant, qui contrôlait l'administration au nom du roi à l'intérieur d'une généralité et la dirigeait en partie lui-même¹⁹. Toutes les questions économiques et formelles furent débattues entre le contrôleur général des finances, qui fut entre 1683 et 1689 Claude Le Peletier, le surintendant des Bâtiments, fonction occupée de 1683 à 1691 par le marquis de Louvois, et enfin le premier architecte du roi, c'est-à-dire Jules Hardouin-Mansart à partir de 1681.

Jusqu'à la fin de l'année 1685, onze de ces projets furent mis au jour²⁰ : en août 1684 par le conseil municipal de Caen ; en décembre par les édiles de Toulouse à l'instigation d'un membre du parlement ; en 1685 par la ville de Lyon sur proposition du gouverneur ; à la même époque également par Besançon. En mai, la demande fut faite par la municipalité de Grenoble sur le conseil de l'intendant ; au début du mois d'août par les États de Bretagne et le parlement de la province à l'initiative du gouverneur et du duc de La Feuillade ; à l'été 1685 par le gouverneur de Bourgogne en accord avec l'intendant et les élus généraux pour la ville de Dijon ; en septembre par la municipalité de Lille sur les instances du marquis de Louvois et de l'intendant de Flandres ; en octobre par les États du Languedoc sur l'initiative de l'archevêque de Narbonne ; en novembre par le parlement d'Aix sur proposition du président des États de Provence pour la ville d'Aix ; enfin, en décembre, par la ville de Marseille.

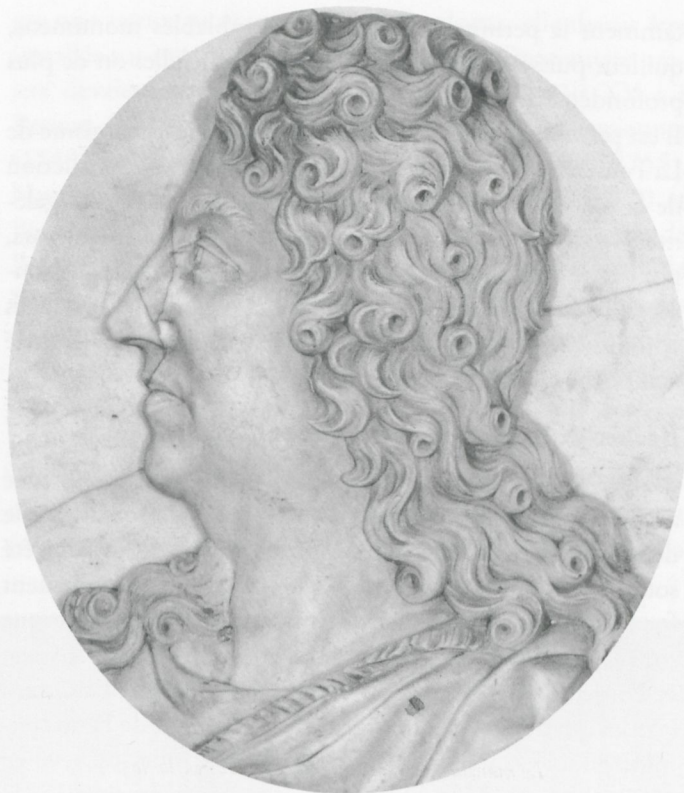
Entre 1687 et 1692, quatre autres projets de place et de sculpture furent soumis à la couronne : en 1687 par les responsables municipaux de Poitiers et la même année par les États de Béarn, qui portèrent leur choix sur Pau pour

l'érection d'une statue royale. En 1688, une semblable proposition fut émise par la ville de Bordeaux et, en 1692, par l'intendant d'Auvergne pour une statue équestre qui devait être placée à Issoire.

La Feuillade et Louvois, promoteurs des places royales

Il semble que Louvois, dans sa fonction de surintendant des Bâtiments, en collaboration avec le duc de La Feuillade toujours soucieux de la diffusion de la gloire de Louis XIV, ait rédigé, en 1684-1685, une instruction générale à l'intention des intendants, au sujet de la création de places royales dans toutes les villes de France. Une lettre du 5 août 1685, rédigée par Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, premier président du parlement de Bretagne, et adressée au contrôleur général des Finances, Claude Le Peletier, indique l'existence d'un règlement rédigé en haut lieu pour la construction des places royales. Y est débattu le projet d'ériger une statue en l'honneur du roi sur le pont de la Loire à Nantes. Apparemment, le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, avait soumis un tel programme au roi, à l'instigation du duc de La Feuillade : « M. le duc de Chaulnes nous fit part hier d'un dessein qu'il avoit formé dès Paris, et qu'il a mesme déjà entamé par la connoissance qu'il en a donné au Roy. Ce dessein est de faire élever une statue du Roy en quelque endroit de la province. M. de la Feuillade est celui qui lui a inspiré ce dessein, qui se charge de faire faire la statue, qui en a fait sa cour et celle de M. de Chaulnes au Roy. [...] Outre l'autorité de M. de la Feuillade, qu'on nous a cité mille et mille fois comme un auteur grave et souverain en cette matière, on nous a cité quantité d'intendans qui, suivant une instruction générale pour tous les intendans du royaume, avoient déjà fait élever de pareilles statues dans quelques provinces »²¹.

Pour des raisons financières, les états de Bretagne et le parlement plaidèrent d'abord en faveur de l'érection d'une statue pédestre du roi sur le pont de la ville²². Pourtant, Antoine Coysevox réalisa entre 1686 et 1692 une statue équestre en



Louis XIV au déclin du grand règne. Profil en pierre

bronze d'après les indications de Jules Hardouin-Mansart, ce qui fut certainement dû à La Feuillade. En raison des hésitations et des lenteurs de la ville, la statue ne fut érigée qu'en 1726, et par ailleurs non à Nantes, mais à Rennes²³. Comme l'atteste Pontchartrain, cette floraison de places royales à partir du milieu des années 1680 n'est pas due uniquement à l'instruction générale communiquée aux intendants. Il apparaît que le modèle et l'engagement personnel du duc de La Feuillade furent décisifs pour la promotion de la campagne. Le duc intervint activement non seulement à Nantes, mais également pour d'autres projets de place, comme à Marseille²⁴. Dans une description imprimée, qui parut à l'occasion de l'inauguration de la statue royale en pierre sculptée par Jean Girouard et placée le 25 août 1687 sur le Vieux Marché à Poitiers, l'auteur souligne que le duc de La Feuillade fut le premier qui ait repris de l'Antiquité la coutume d'ériger des statues aux princes : « Cette vive ardeur qu'il a pour la gloire du roy luy a inspiré un nouveau dessein pour contribuer à la rendre immortelle ; il vient de luy élever avec la dernière magnificence une statue, qui sera le monument éternel des victoires de son prince et en même temps celui de son zèle et de sa reconnaissance. C'est à son imitation que les villes et les provinces ont demandé ins-



La place des Victoires au XVIII^e siècle

tamment la permission d'ériger de semblables monuments, qui leur puisse mettre devant les yeux ce qu'elles ont de plus profondément gravé dans le cœur »²⁴.

Il est possible que Louvois, aiguillonné par le dynamisme de La Feuillade, n'ait pas seulement commencé la construction de la place de Nos Conquêtes à Paris, mais qu'il ait également rédigé une instruction à l'intention des intendants, pour faire couvrir la France entière de places royales. À l'inverse, le duc ne doit qu'à cet appui des plus hautes instances administratives du royaume de pouvoir déployer une activité aussi débordante.

L'échec de la campagne des années 1680

Malgré tous ces efforts, la campagne, qui avait commencé avec un tel élan au milieu des années 1680, s'essouffla dès le début des années 1690. Des quinze projets qui avaient été soumis à la couronne entre 1684 et 1692, sept seulement furent réalisés. La plupart d'entre eux ne fut achevée que sous Louis XV : les statues élevées en 1685 et 1687 à Caen et Poitiers, celle exposée au plus tard en 1697 à Pau, ainsi que les quatre monuments équestres en bronze de Lyon (terminé en 1694, inauguré en 1713), Montpellier (achevé en 1692, élevé en 1718), Dijon (fondu en 1690, érigé en 1725) et Rennes (prévu à l'origine pour Nantes, terminé en 1692 mais exposé seulement en 1726 à Rennes). À Caen, Poitiers et Pau, les sculptures furent situées sur des places déjà existantes, qui, à cette occasion, furent rebaptisées places royales. En revanche, des réaménagements coûteux furent entrepris à Dijon (1686-1689), à Lyon (1714-1716), à Montpellier (1685-1718) et à Rennes (1720-1726).

Les deux longues guerres consécutives de la fin du règne de Louis XIV entraînèrent l'arrêt des projets de place prévus dans les années 1680²⁶. Surtout, les communes et les provinces ralentirent volontairement le déroulement des travaux, en raison du coût de ces projets qui leur avaient été imposés par l'administration royale.

En raison des structures administratives corporatistes et décentralisées de la France d'Ancien Régime, le petit groupe puissant constitué autour de Louvois, Le Peletier, La Feuillade et Hardouin-Mansart ne réussit pas à mettre complètement en œuvre le programme de glorification du roi lancé et conduit au niveau central. L'administration centrale fut très rapidement confrontée à ses limites dans les provinces²⁷. Elle fut contrainte à composer avec les élites locales. Les liens familiaux et les relations claniques comptaient davantage que les décrets officiels. La puissance étatique n'était pas à l'époque anonyme, mais en grande partie liée à une personne particulière. La preuve en est donnée par

l'abandon de cette campagne de places et de sculptures après la mort du duc de La Feuillade et celle du marquis de Louvois en 1691, qui par leur engagement personnel avaient provoqué une action concertée dans les provinces.

La construction de la place Vendôme à Paris, arrêtée après le décès de Louvois, ne fut reprise qu'à la fin du siècle. La continuation du projet, même d'après de nouveaux plans, fut due avant tout à l'engagement de l'architecte du marquis de Louvois et du duc de La Feuillade : Jules Hardouin-Mansart, nommé le 1^{er} avril 1699 surintendant des bâtiments.

Le piédestal de la statue équestre de François Girardon

Dans les premiers mois de l'année 1685 le sculpteur François Girardon commença à travailler à la statue équestre de la place Vendôme – au moment même où Martin Desjardins achevait l'effigie de la place des Victoires²⁸. Elle présentait Louis XIV en empereur romain, commandant la paix et la guerre d'un geste calme mais déterminé. L'armure romaine témoignait de l'ambition universelle de la souveraineté du roi ; plus aucune filiation sacrée ou aucune légitimité de son pouvoir n'était plus nécessaire, comme c'était encore le cas sur la place des Victoires, où le manteau du couronnement désignait le roi comme le prince très chrétien²⁹. Pour Gérard Sabatier, cette œuvre est ainsi l'expression la plus achevée de l'« absolutisme fantasmé » des années 1680, bien qu'elle n'ait été inaugurée qu'en 1699 sur la place Vendôme qui était encore en travaux³⁰. Le type de l'empereur romain sur un cheval passant, conçu par Girardon, devait finalement devenir le paradigme des monuments royaux prévus dans de nombreuses villes de province à partir du milieu des années 1680, et en partie réalisés – cependant toujours avec un bâton de commandement³¹.

Le programme développé pour les piédestaux des statues équestres par Girardon à partir du début de l'année 1699 montre le changement du message politique des monuments royaux entre les années 1680 et la fin des années 1690. Tandis que sur le monument de la place des Victoires, quatre esclaves représentaient les nations voisines soumises : la Hollande, l'Espagne, le Brandebourg et l'Empire, on abandonna un programme sculpté aussi agressif pour le socle du monument équestre de François Girardon. Après amples réflexions, on se décida en faveur de sobres inscriptions latines qui devaient être rédigées par l'Académie royale des inscriptions³². On s'écartait du programme de la place des Victoires, qui avait conduit dans les années 1680 à des dissensions diplomatiques avec la Suède, le Brandebourg et le Danemark³³. En mai 1699, le comte de Pontchartrain,

qui à côté d'autres fonctions assurait le contrôle des Académies, écrivit au président de l'Académie des inscriptions au sujet des inscriptions pour le monument de Girardon : « Le roy ne veut rien que de grand, mais rien en mesme temps que de sage, et raisonnable, et rien en un mot qui tienne de l'idée des bas-reliefs, esclaves et inscriptions de sa statue de la Place des Victoires »³⁴. Finalement, l'éloge de Louis XIV fut à la fois consensuel et d'une absolue neutralité diplomatique. Les textes rédigés par l'Académie à cette occasion servirent de modèle pour les statues qui allaient être érigées dans les villes de province³⁵.

Les places royales de Bordeaux et de Reims

Sous la Régence, des propositions de création de places royales avaient été soumises à Paris et à Marseille, mais ce n'est qu'en 1726 qu'apparurent les premiers projets pour éri-

ger une statue au nouveau roi. À Bordeaux, elle devait être installée sur une place projetée sur le port. Onze autres projets devaient suivre au cours du règne de Louis XV : à Rennes (1730), Paris (1748), Reims (1748), Valenciennes (1749), Nancy (1751), Marseille (1752), Rouen (1755), Nantes (1763), Strasbourg (1765), Lyon (1766, 1769) et Besançon (1770). Six d'entre eux furent réalisés : ceux de Bordeaux et Paris avec des monuments équestres, ceux de Rennes, Reims, Valenciennes et Nancy avec des figures pédestres³⁵. Ces projets ne tiraient plus leur source d'un programme coordonné au niveau central ; l'initiative émanait cette fois réellement des gouverneurs et intendants dans les provinces et des communes.

Dès les premières créations de places du règne de Louis XV, s'annonça un infléchissement vers un usage plus fortement économique des places royales³⁷. La place royale (place de la



Les pilastres corinthiens de la place des Conquêtes...

Bourse) sur le port de Bordeaux, initiée par l'intendant de Guyenne Claude Boucher, commencée en 1729 d'après les plans de Jacques Gabriel et terminée par son fils Ange-Jacques, place fermée sur trois côtés, fut entourée de bâtiments commerciaux, qui allaient servir aux activités économiques de la ville : à l'est l'Hôtel de la Bourse, à l'ouest l'Hôtel des Fermes, et plus en aval l'Hôtel de la Douane³⁸. Le programme sculpté sur les frontons des pavillons d'angle de la Bourse et de la Douane, entre lesquels devait prendre place le monument équestre de Louis XV réalisé par Jean-Baptiste et Jean-Louis Lemoyne, comprenait entre autres *Mercur* encourageant le commerce sur la Garonne et Neptune ouvrant la voie du commerce maritime³⁹. Par l'utilisation de la place royale à des fins spécifiquement économiques, la fonction du monument élevé en l'honneur de Louis XV en son milieu se réduisait à établir le roi en protecteur des activités commerciales de ses sujets. Les deux scènes de bataille appliquées sur le piédestal ne changèrent rien à cette symbolique⁴⁰.

Le roi, conçu non plus comme un souverain se suffisant à lui-même, victorieux et triomphant de ses ennemis, mais comme le père des peuples, se souciant de leur bien-être en raison de son serment royal, est finalement le thème de la statue pédestre de Reims⁴¹. La statue commandée à Jean-Baptiste Pigalle en 1758 fut inaugurée en 1765 sur la place royale créée sur les plans de l'ingénieur local Legendre. Dans une lettre à Voltaire du 23 juillet 1763, Pigalle explique que l'idée du programme du piédestal lui est venue lors de la lecture d'un écrit du philosophe dont le titre lui a échappé – il s'agit du *Siècle de Louis XIV* : « Lorsque je fus choisi pour l'exécution de ce monument, j'avais encore l'idée frappée d'une pensée que j'ai lue autrefois dans vos ouvrages, mais que je n'ai pu retrouver depuis, quelque je l'aie cherchée en dernier lieu. Vous y blâmez l'usage, dans lequel on a été jusqu'à présent, de mettre autour des monuments de ce genre des esclaves enchaînés, comme si on ne pouvait louer les grands que par les maux dont ils ont accablé l'humanité »⁴².

Ainsi, sur le piédestal de la statue royale de Reims, Pigalle ne plaça pas d'esclaves enchaînés mais deux groupes de figures allégoriques : l'une représente la Douceur du gouvernement sous les traits d'une femme tenant dans une main un gouvernail, et conduisant de l'autre par la crinière un lion, qui représente le peuple français se soumettant malgré sa force au paisible gouvernement royal. L'autre représente la Félicité des peuples sous la forme d'un homme nu se reposant sur des ballots, le Citoyen heureux, entouré de symboles de l'abondance et de la paix, comme la bourse ouverte ou l'agneau couché près du loup (allusion au nom latin de la ville, Remus)⁴³. L'inscription portée au revers du monument

rappelait finalement l'engagement du roi vis-à-vis du serment qu'il avait prêté⁴⁴.

Comme en témoigne l'exemple de Reims – mais aussi la statue pédestre de Rennes ainsi que le monument royal projeté pour Rouen – le développement des places royales montre très précisément la façon différente dont le roi légitimait son pouvoir aux XVII^e et XVIII^e siècles et les diverses attentes que ses sujets nourrissaient envers lui. Ainsi, les places royales sont une source inestimable pour percevoir le changement de conception du pouvoir entre Louis XIV et son arrière-petit-fils Louis XV : à travers ces places se reflète la subtile dialectique entre d'un côté les prétentions royales à gouverner et de l'autre les attentes pragmatiques de la population.

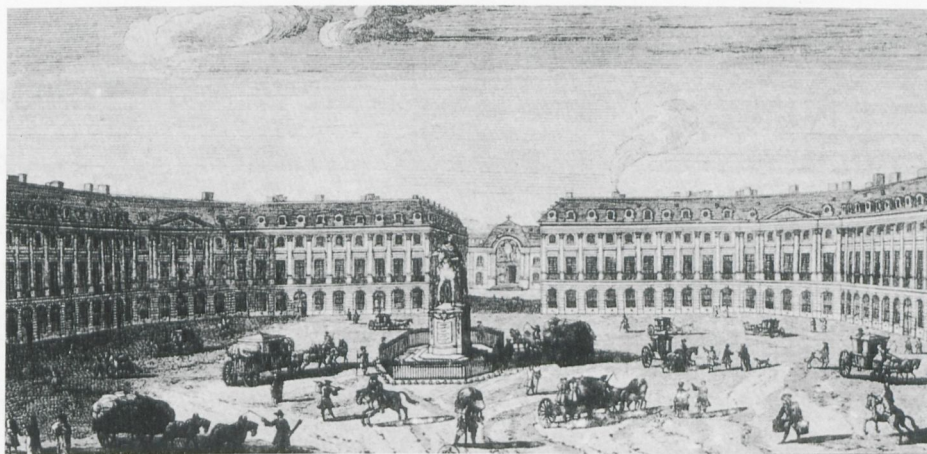
Sous Louis XVI, d'autres places royales furent encore planifiées : à Paris, Brest, Nantes, Bordeaux ou Nîmes, mais en raison de la Révolution, aucune ne dépassa le stade du projet⁴⁵. L'ironie de l'histoire voulut que les quatre esclaves du monument de Desjardins sur la place des Victoires aient été épargnés, tandis qu'après le 10 août 1792 toutes les statues royales situées sur les places publiques en France furent détruites.



... après les pilastres ioniques de la place des Victoires

NOTES

1. Lavedan, Huguency, Henrat, 1982, p. 115.
2. Cornette, 1993.
3. François Lemée, *Traité des Statues*, Paris, Arnould Seneuze, 1688, p. 238-239.
4. Voir par exemple Daviler, 1691, cité ici d'après l'édition Paris, Mariette, 1710, t. I, p. 308 ; J.-L. de Cordemoy, *Nouveau traité de toute l'architecture utile aux entrepreneurs, aux ouvriers et à ceux qui font bâtir*, 1^{re} édition Paris, Coignard, 1706, p. 193-213 ; Nicolas de La Mare, *Continuation du Traité de la Police*, Paris, J.-F. Herissant, 1738, p. 390-391.
5. Voir Boislisle, 1888, p.1-94 ; Lorenz Seelig, *Studien zu Martin van den Bogaert, gen. Desjardins (1637-1694)*, thèse de doctorat Munich, 1973, Altendorf, 1980 ; *La Place des Victoires et ses abords*, cat. exp., Paris, Mairie du 1^{er} arrondissement, Paris, DAAVP, 1983 ; Saint-Simon, 1984.
6. Même chez la place de France la symbolique politique ne dominait point ; voir Ballon, 1991.
7. Geneviève Bresc-Bautier, « Henri IV au Pont-Neuf », Bresc-Bautier et Dectot, *op. cit.*, 1999, p. 36-41.
8. Gady, 1996.
9. Geneviève Bresc-Bautier, « Louis XIII, place Royale », Bresc-Bautier et Dectot, *op. cit.*, 1999, p. 42-45.
10. *Mercur Galant*, avril 1686, p. 223-234 ; François-Séraphin Regner-Desmarais, *Description du monument érigé à la gloire du Roy par M. le Maréchal Duc de La Feuillade, avec les inscriptions de tout l'ouvrage*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1686 ; De la Reynie, *Description de la marche et des cérémonies faites pour l'élevation de la figure du roi en la place de La Feuillade*, le 28. Mars 1686, Paris, A. Lambin, 1686.
11. L. Seelig, *op. cit.*, p. 455 ; Richard L. Cleary, *The place royale and urban design in the Ancien Régime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 200.
12. Sur la vie de La Feuillade : L. Seelig, *op. cit.*, p. 27-29.
13. Voir la contribution de T. Sarmant ci-dessous.
14. Ziskin, 1992, 1994, p. 147-162.
15. Sur la chronologie des deux places, voir aussi : R. Cleary, *op. cit.*, p. 198-202 et 202-208.
16. Voir la contribution de M^{me} Bresc-Bautier, ci-dessous.
17. Michel Martin, *Le monuments équestres de Louis XIV. Une grande entreprise de propagande monarchique*, Paris, Picard, 1986, p. 70 ; sur cette présentation en bien des points inexacte de M. Martin, cf. la recension de Lorenz Seelig dans : *Kunstchronik*, t. XLIII, 1990, p. 219-225.
18. R. Cleary, *op. cit.*, p. 168-169.
19. Sur les missions et compétences des gouverneurs et des intendants, voir : Barbiche, 2001, p. 323-333 et 383-406.
20. R. Cleary, *op. cit.*, p. 16-17.
21. Arthur-Michel de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux des Finances avec les intendants des provinces*, 3 t., Paris, Imprimerie nationale, 1874-1897, t. I, p. 52, n^o 197 ; voir : M. Martin, *op. cit.*, p. 68 ; R. Cleary, *op. cit.*, p. 17 et 196.
22. Voir en complément : Anette Smedley-Weill, *Correspondance des intendants avec le contrôleur général des finances, 1677-1689. Naissance d'une administration*, 3 t., Paris, Archives nationales 1989-1991, t. I, p. 32.
23. À Nantes, l'enthousiasme du début s'essouffla très rapidement, et la ville ne fit plus aucune tentative pour favoriser l'élevation de la statue sur le pont de la Loire. Ce n'est qu'en 1715 que la statue fut amenée à Nantes, où elle fut simplement entreposée. Après l'échec du programme qui prévoyait d'ériger la statue équestre sur une



La place Louis-le-Grand en 1752

- place royale qui devait être créée devant la Bourse, elle fut transférée à Rennes en 1724, à la demande de la couronne. Elle fut officiellement inaugurée en juillet 1726 sur la place Louis XIV (place du Palais du Parlement) nouvellement réaménagée après l'incendie qui avait ravagé la ville six ans auparavant.
24. Voir à ce sujet : Klaus Herding, *Pierre Puget, das bildnerische Werk*, Berlin, Gebr. Mann, 1970, p. 193 ; R. Cleary, *op. cit.*, p. 17, note 17.
 25. Relation de ce qui s'est passé à l'érection de la statue du roi, dans la ville de Poitiers, le 25^e jour d'août 1687, Poitiers, J. Fleuriau, 1687 ; cité ici d'après R. Cleary, *op. cit.*, p. 244-245.
 26. M. Martin, *op. cit.*, p. 168.
 27. Voir surtout : Nicholas Henshall, *The Myth of Absolutism. Change and Continuity in Early Modern European Monarchy*, Harlow, Longman, 1992, p. 91 ; mais aussi : Ernst Hinrichs, « Absolute Monarchie und Bürokratie. Bemerkungen über ihre 'Unvereinbarkeit' im französischen Ancien Régime », *idem, Ancien Régime und Revolution. Studien zur Verfassungsgeschichte Frankreichs zwischen 1589 und 1789*, Francfort-sur-le-Main, Surkamp, 1989, p. 81-98.
 28. Johannes Huber, *Selbstdarstellung und Propaganda. Zum Verhältnis von Geschichte, Inhalt und Wirkung des zerstörten Reiterstandbildes Ludwigs XIV. von François Girardon*, thèse de doctorat, Zurich, 1993 ; Artemis Klidis, *François Girardon. Bildhauer in königlichen Diensten 1663-1700*, thèse de doctorat, Bonn, 2000, Weimar, VDG, 2001. Sur la statue équestre de Louis XIV, voir la contribution de G. Bresc-Bautier ci-dessous.
 29. L. Seelig, *op. cit.*, p. 97-103 ; Kirsten Ahrens, *Hyacinthe Rigauds Staatsporträt Ludwigs XIV. Typologische und ikonologische Untersuchung zur politischen Aussage des Bildnisses von 1701*, thèse de doctorat, Münster, 1988/89, Worms, 1990, p. 60.
 30. Sabatier, 1999, p. 563-565.
 31. *Ibid.*, p. 565-564 ; M. Martin, *op. cit.*, p. 70.
 32. Sur les divers projets de socles, voir : Fossier, 1997, p. 185-193.
 33. Hendrik Ziegler, « Le critique contemporaine de la statue pédestre de Louis XIV », *La place des Victoires à Paris*, Isabelle Dubois, Thomas W. Gachtgens et Hendrik Ziegler (éds.), (Publications du Centre allemand d'histoire de l'art, Paris), Paris, Maison des Sciences de l'Homme (à paraître en automne 2003).
 34. *Registre Journal des Délibérations et des Assemblées de*

- l'Académie Royale des Inscriptions (RJDA)*, t. V, séance du 26 mars 1699 ; cf. : A. Boislisle, La place des Victoires, p. 148 ; L. Seelig, *op. cit.*, note 783 ; J. Huber, *op. cit.*, p. 256-257.
35. J. Huber, *op. cit.*, p. 261-262.
 36. R. Cleary, *op. cit.*, p. 22 ; G. Sabatier, *op. cit.*, p. 572.
 37. Daniel Rabreau, « Royale ou Commerciale, la place à l'époque des Lumières », *Monuments historiques*, n^o 120, mars/avril 1982, p. 31-37.
 38. R. Cleary, *op. cit.*, p. 157-163.
 39. *Ibid.*, p. 163.
 40. Le roi en tant que protecteur du commerce de la ville constitue également le thème de la *Praça do Comercio* créée à Lisbonne après le tremblement de terre de 1755 à l'emplacement de l'ancienne place du château, du Terreiro do Paço (Terrasse du Palais). Voir : José Augusto França, *Une Ville des Lumières, la Lisbonne de Pombal*, préface de Pierre Francastel, 1^{re} édition, Paris, S.E.V.P.E.N., 1965, 2^e édition revue et augmentée, Paris, J. Touzot, 1988.
 41. Andreas Köstler, « 'Gloire' und 'simplicité' französischer Platzanlagen. Zur politischen Ästhetik der Reimser Place Royale », *Architektur als politische Kultur: philosophia practica*, Hermann Hipp et Ernst Seidl (éds.), Berlin, Dietrich Reimer, 1996, p. 131-147. Sur l'évolution des programmes des piédestaux au XVIII^e siècle, voir : Jeffrey Merrick, « Politics on Pedestals : Royal Monuments in Eighteenth-Century France », *French History*, t. V, 1991, p. 234-264 ; Étienne Jollet, « Between allegory and topography: the project for a statue to Louis XVI in Brest (1785-1786) and the question of the pedestal in public statuary in eighteenth century France », *The Oxford Art Journal*, t. XXIII, 2000, n^o 2, p. 49-78.
 42. Cité d'après R. Cleary, *op. cit.*, p. 254. Cf. Voltaire, *Le siècle de Louis XIV*, Chronologie et préface par Antoine Adam, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, 2 t., t. I, p. 377.
 43. R. Cleary, *op. cit.*, p. 254-255 ; G. Sabatier, *op. cit.*, p. 574-575.
 44. R. Cleary, *op. cit.*, p. 255 : « de l'amour des Français éternel/monument/instruisez à jamais la terre/que Louis, dans nos murs./jura d'être leur père/et fut fidèle à son serment ».
 45. E. Jollet, *op. cit.*, p. 49-78 ; G. Sabatier, *op. cit.*, p. 577-582 ; Pierre Lavedan, « Les places Louis XVI », *La Vie Urbaine*, janvier-mars 1958, p. 1-30.